



Déclaration liminaire CAP Locale des Inspecteurs Mouvement local d'affectation au 1er septembre 2017

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas débiter cette CAP locale sans réaffirmer une nouvelle fois notre ferme opposition à votre décision, à travers la mise en place du nouveau règlement intérieur, de remettre en cause les droits alloués aux élu-es pour la défense des agents.

Cette décision est inacceptable. Elle remet en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu-e-s des personnels.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social, vous prenez la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPL :

- C'est retirer aux élu-e-s les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- C'est bafouer d'un revers de main le vote de plus de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants dans toutes les instances.

Pour nous, élus des personnels, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat !

A travers ces changements, c'est aux agents, à leurs droits et aux missions que vous vous en prenez. C'est pourquoi, pour marquer notre opposition, la CGT avec Solidaires, soutenu par FO, ont boycotté la 1ère convocation de la CAPL des agents C.

Concernant les règles de gestion : Des reculs, toujours des reculs !

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents...

Des reculs en matière de droits et garanties des personnels avec le passage de 5 à 2 RAN dans le Morbihan, adopté sans vote lors du dernier comité technique local. C'est le choix à une affectation géographique fine dès le mouvement national qui est remis en cause par l'administration.

Des reculs en matière de droit pour les concours

A ce propos, nous tenons à dénoncer très fermement le détricotage mené contre les droits à promotion interne des agents. En décidant unilatéralement de modifier les règles d'accès au concours (interne et externe le même jour, limitation à 5 tentatives, changement des règles d'affectation des lauréats), il interdit, de fait, à de nombreux agents de passer des concours pour progresser dans leur carrière.

Pour la CGT, il faut retirer l'ensemble de ces décisions iniques et, au contraire, reprendre les

discussions pour améliorer les conditions de promotion par concours pour l'ensemble des agents.

Des reculs sur les règles d'affectation (1eres affectations)

Alors que la CGT avait condamné la mise en place de ce dispositif, les lauréats du concours commun ont l'obligation de rester 3 ans à la disposition du directeur, sur la RAN qu'ils obtiennent en 1ère affectation, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint. Le but avoué par l'Administration est de « stabiliser » les collègues en 1ère affectation, au mépris de leur choix de vie.

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration affecte les agents RAN mission/structure.

Concernant la situation des effectifs de catégorie A, elle n'est pas comparable à la situation des B et des C mais la situation globale est plus qu'inquiétante.

Au plan local, 2 postes A ont été supprimés au Domaine et à la brigade de Vannes.

C'est au total **21** suppressions d'emplois à la DDFIP 56 qui vont se traduire dans les postes et services par une dégradation accrue des conditions de travail et une baisse de la qualité du service public.

Et les solutions proposées sont elles-mêmes génératrices de stress et de démolition du service public. A ce sujet, les élus CGT vous redisent la ferme **opposition** de notre organisation à la **démarche stratégique** et notamment à tous les projets de restructuration en cours : SPFE, PELP, PTGC, fermetures de trésoreries, transfert de services etc.

Toutes ces restructurations, réorganisations mettent à mal le service public auquel les agents, les usagers et les contribuables sont très attachés. De plus, elles imposent une mobilité forcée à certains agents qui ne suivent pas leur mission et qui se voient obligés d'apprendre un nouveau métier.

« **Faire mieux avec moins** » qui résume la politique actuelle se fait au détriment des conditions de vie au travail des agents sans répondre aux besoins de la population. La direction, en appliquant cette politique, est responsable des effets désastreux sur la santé de ses agents. Les tensions et la souffrance au travail continuent de s'aggraver, il faut agir !

La CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. Elle demande également le comblement de tous les postes vacants. Et particulièrement dans le Morbihan, le nombre de détachements doit être revu à la baisse.

Cela permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agents et des services mais aussi de donner des possibilités supplémentaires de mutation à des collègues qui attendent depuis plusieurs années.

Concernant l'examen du mouvement local, nous interviendrons au cours de la séance.

Les élus CGT voteront **contre** ce mouvement à l'issue de cette CAPL afin de marquer leur totale opposition à la politique de destruction de l'emploi à la DGFIP, aux multiples remises en cause des règles de gestion notamment qui pénalisent les agents qui voient leurs droits et garanties fortement diminuer d'année en année.